ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 34258

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme du lycée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre moyen de matières étudiées par les élèves de seconde, avant et après la réforme.

Texte de la réponse

Le nombre moyen de matières étudiées par les élèves de seconde avant la réforme des lycées s'élevait à 9, soit 7 matières obligatoires et 2 options au choix. A ces enseignements pouvait s'ajouter une option facultative. Depuis la rentrée 1999, le nombre de matières étudiées varie de 9 à 10, selon que l'élève a choisi ou non des enseignements technologiques. L'augmentation du nombre de matières est due au fait qu'a été introduit un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale obligatoire pour tous les élèves. Le choix d'une option facultative est toujours possible.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34258
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5116
Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7141